



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 SEANCE DU JEUDI 02 MARS 2023**

**Présidence : Bruno Nestor AZÉROT**  
**Secrétaire : Sarah ANGAMA**  
**Date de convocation : 23 février 2023**  
**Nombre de conseillers en exercice : 53**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 34**  
**Nombre de procuration : 07**

**Extrait n°CC-03-2023-016**

**Objet : Création d'un poste d'Agent d'Accueil Polyvalent, au service logistique de la Direction Générale Adjointe en charge de l'Aménagement, Infrastructures, Environnement et Logistique.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Maurice BONTÉ, Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, George GÉLIE, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Gilbert COUTURIER, Sylvie PALCY, Olivier JEAN-DENIS, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Claude Rémy HARNAIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Claude BELLUNE, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Belfort BIROTA, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZÉROT, Jean-Hugues MOMPFILE, Josette MASSOLIN, Sarah ANGAMA, Saint-Yves RANGOM, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.  
**Arrivés en cours de séance :** Stéphane LORDELLOT, Jonathan TABAR, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Germain DUTON.

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :**

Kristelle RISAL à Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Joël Christine LINORD à Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Maryse ALSIF épouse RANGOLY à Christian VERNEUIL, Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MOMPFILE, Christian PALIN à Frédéric BUVAL, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL à Paulette RAPON.

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Justin PAMPHILE, Pamela PATRON, Gwladys COLER, Laura LITADIER épouse VILLET, Robert DULYMOBOIS, Chantal MAIGNAN, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Christian RAPHA, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN.

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Fonction Publique, notamment l'article L 352-4 ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** l'extrait de délibération du Conseil Communautaire n° CC-01-2022-003-1 du 20 janvier 2022 relatif à l'adoption du nouvel organigramme de CAP Nord Martinique ;

**Considérant** le Budget principal de CAP Nord Martinique ;

**Considérant** le tableau des effectifs de CAP Nord Martinique ;

**Considérant** qu'il s'agit de permettre un recrutement sur un poste vacant ;

**Considérant** le descriptif du poste :

CAT	INTITULE POSTE	MISSIONS	BUDGET
C Adm/Tech	Agent d'accueil polyvalent	- Assurer l'accueil physique du site, - Assurer la gestion des ressources techniques et logistiques du site	Budget général

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

## DÉCIDE

### Article 1 :

**D'approuver** la création du poste permanent suivant au sein du Service logistique de la Direction Générale Adjointe Aménagement, Infrastructures, Environnement et Logistique.

Cat	Intitulés des postes	Filière	Situation au Tableau des effectifs	Int. /Ext.	Total
C	Agent d'accueil polyvalent	Administrative Technique	Grade existant	Interne/Externe Ouvert aux contractuels	1

### Article 2 :

Les crédits sont prévus au chapitre 012 du budget principal de CAP Nord Martinique.

### Article 3 :

Le tableau des effectifs de la collectivité est mis à jour.

### Article 4 :

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Article 5 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### **Vote**

Pour : 41

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 13 mars 2023

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

